Boisemont
VILLAGE DU VAL D'OISE

Le Feuillet

AVRIL / MAI / JUIN
2023

ACTUALITÉS

Réfection de la cour

Page 4

TRAVAUX

Voie verte

Page 9

URBANISME

Permanence de l'ABF

Page 9

SOMMAIRE

COMMÉMORATIONS

page 4

CENTRE ÉQUESTRE

page 5

LOUIS YOSHIDA

page 9

3 ÉDITORIAL

4 ACTUALITÉS

6 DOSSIER

9 TRAVAUX

10 PORTRAIT

11 HISTOIRE

Le Feuillet n° 10 – Magazine trimestriel d'information municipal de Boisemont

Directeur de la publication : Stéphanie Chorin-Savill, Maire de Boisemont

Comité de rédaction constitué de : Stéphanie Chorin - Savill, Guy Atsé, Marta Beilin, François Briandet, Martine Hieyte, Albana Wanner

Conception et mise en page : Christophe Brosy – www.christophebrosy.com

Crédits photos : Mairie de Boisemont - Christophe Brosy - Images de freepik, rawpixel.com, vectorjuice, macrovector, pch.vector, mindandi et wirestock sur Freepik.

Impression : RPS imprimerie - 5, rue des entrepreneurs 95210 Saint-Gratien

Tirage : 400 exemplaires

ÉDITORIAL

Les mois se suivent et nous apportent la douceur du printemps fort appréciable car elle invite aux promenades ensoleillées au cours desquelles il est plaisant de constater les jolies et odorantes floraisons ou le manteau de verdure qui renaît dans notre village.

C'est l'époque qui accompagne souvent les opérations de grand nettoyage. **Pour la commune cela rime avec un déménagement, celui de la mairie dans ses locaux rénovés après plusieurs mois de travaux majeurs.**

L'énergie et le temps consacrés à ce projet, notamment par l'adjoint au Maire en charge des travaux et les services de la mairie, sont récompensés par **une structure où il est agréable de travailler et qui permet d'accueillir les habitants dans de bonnes conditions.**

> « La commune dispose de leviers pour appliquer des règles respectueuses de notre patrimoine, du bien vivre ensemble et viser la tranquillité publique. »

Je souhaite partager l'accomplissement de ce projet avec tous ceux qui y ont contribué et ceux auxquels il est destiné. **La mairie rénovée a été inaugurée le samedi 3 juin.**

Cela signe l'aboutissement d'un des premiers grands chantiers structurants de ce mandat en matière d'investissement pour la commune.

Pas à pas, les réalisations, qu'elles soient modestes ou plus importantes, se succèdent pour améliorer la vie à Boisemont. **Cela se réfléchit avec le souhait de maitriser le taux communal d'imposition, qui n'augmentera pas en 2023.**

Les efforts sont maintenus pour continuer sur cette lancée et espérer un soutien financier de la Région au titre du complexe sportif.

De même les rencontres pour envisager l'extension de l'école à l'horizon 2025 se déroulent.

En attendant, c'est la saison estivale qui s'annonce. Avec l'approche de l'été, les aspirations à se réunir pour fêter des occasions et profiter des espaces de plein air sont dans les esprits de chacun.

La fin d'année scolaire se profile et mérite, elle aussi, d'être célébrée pour tous les écoliers à l'occasion de sorties scolaires et de **la traditionnelle fête de l'école, organisée le 27 juin prochain.**

Le Comité des Fêtes est également au rendez-vous pour proposer une animation du village qui se veut festive, en proposant de se retrouver pour les Feux de la Saint Jean. En avant goût, le loto organisé le 4 juin à été un grand succès.

La fête, et l'envie de se rassembler doivent cependant rimer avec sérénité. **La commune dispose de leviers pour appliquer des règles respectueuses de notre patrimoine, du bien vivre ensemble et viser la tranquillité publique.**

Le dossier de ce Feuillet recense et présente les dispositifs qui existent pour assurer la tranquillité publique et garantir tant que faire se peut la sécurité des habitants.

Cela permet également de passer en revue et de vous faire connaître les mesures de prévention utiles pour vous et/ou vos proches qui pourraient en bénéficier et d'envisager cet été en toute sérénité.

Je vous en souhaite une bonne lecture, et vous espère de belles et agréables semaines estivales.

Stéphanie Chorin-Savill
Maire de Boisemont

Mairie

Travaux de rénovation de la mairie

Après d'importants **travaux de rénovation thermiques et de mise aux normes, la mairie vous accueille à nouveau dans ses locaux depuis le 2 mai** pour toutes vos démarches et questions concernant la commune. **L'inauguration officielle a eu lieu le samedi 3 juin à 11h** en présence des élus départementaux de notre canton, **Madame Edwina ETORE-MANIKA et Monsieur Alexandre PUEYO , ainsi que du sénateur Alain Richard et des maires de Neuville-sur-Oise et Puiseux-Pontoise. La Région, ainsi que le Département** ayant participé au financement des travaux, qu'ils en soient ici remerciés.

Commémorations

Comme traditionnellement, **la victoire du 8 mai 1945** a été commémorée au cimetière de Boisemont.

Élections sénatoriales

Le Sénat, chambre haute du parlement, est renouvelé par moitié tous les trois ans. Il s'agit d'une élection au **suffrage universel indirect**. Dans chaque département, les sénateurs sont élus par un collège électoral de grands électeurs formé d'élus de cette circonscription : députés, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers municipaux, élus à leur poste au suffrage universel direct. **L'élection, par le conseil municipal de ses trois grands électeurs titulaires, a eu lieu le 9 juin par un scrutin majoritaire à deux tours.**
Les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2023.

École

Réfection de la cour

Le contrat de location des Algécos installés pour les travaux de création de la 4ème classe arrivant à échéance, ceux-ci ont été enlevés pendant les vacances de février, **ce qui a permis la réfection totale de la cour qui a été rendue aux enfants. L'école connaissant une forte tension en termes de capacité d'accueil des enfants en périscolaire et à la cantine, une extension est planifiée.** Les services de la CACP, en soutien de la commune étudient la faisabilité de cet agrandissement.

Les nouvelles de l'école

En mars, les classes de CP/CE1 et de CM1/CM2 ont participé au **Rallye de Math**. Les élèves doivent **résoudre 4 épreuves** en nombres et calculs, grandeurs et mesures, logique et géométrie. C'est une manière de faire des maths autrement.

Le mois de juin voit un agenda chargé. Il débute par la visite **du musée des arts premiers, quai Branly à Paris, le 9 juin.** Les classes CP/CE1 et les CM1/CM2 ont passé la journée au musée, avec un déroulé en deux temps : une visite contée et un atelier.
Le 27 juin à partir de 18h30 aura lieu la traditionnelle fête de l'école. Les enfants présenteront une animation musicale (chants et danses). Un repas et des stands de jeux sont également prévus.
L'année scolaire se clôturera par la **sortie de fin d'année le 30 juin.** Toute l'école passera la journée au ZooSafari de Thoiry. Au programme, visite du zoo et un atelier pédagogique.
Les vacances d'été débuteront le vendredi 7 juillet au soir, rentrée le lundi 4 septembre 2023.

Comité des Fêtes

Feux de la Saint-Jean

Le Comité des Fêtes en partenariat avec le CCAS de Boisemont organise les traditionnels Feux de la Saint-Jean. Ils se dérouleront **le samedi 24 juin dans le parc du château.Les festivités débuteront dès 16h avec une animation musicale** concoctée par l'association Boisemontaise Pop Factory.
A partir de 19h, apéritif et quiz musical,

suivi d'un repas convivial.
Dés 21h concert du groupe Time to Rock.
A la tombée de la nuit, **départ du défilé aux lampions** pour le parc paysager où aura lieu **l'embrasement du bûcher.**
La buvette sera ouverte de 16h à 22h.
Le repas pourra être commandé sur place, mais en raison du grand nombre de réservations, pensez à arriver tôt pour vous assurez de la disponibilité de votre plat préféré.

Brocante 2023

Cette année, **la brocante aura lieu le dimanche 3 septembre.** Les inscriptions en ligne sur le site **www.mybrocante.fr/m/7429/** seront ouvertes **dès le 22 juin 2023** pour les Boisemontais et **le 29 juin pour tous**. Une permanence physique en mairie, réservée aux Boisemontais aura lieu le **21 juin de 14h à 17h30.**

Centre équestre

Hébergement de la brigade équestre de l'Ile de Loisirs de Cergy-Pontoise

Dans l'objectif de diversifier son activité, **le centre équestre s'est positionné pour accueillir la brigade équestre de la police nationale** qui sillonnera les allées de l'Ile de Loisirs de Cergy-Pontoise pour la saison estivale. **La réalisation des locaux, qui accueilleront cavaliers et montures, dès la rentrée est subventionnée par la Région Ile de France**.
Cette structure qui inclus un rond de longe couvert **permettant de faire travailler les chevaux de façon pratique, quelques soient les conditions météorologiques.**

Remise du chèque le mardi 16 mai au centre équestre par le vice-président de la Région, Patrick Karam, en la présence de Mr Thibault Humbert, président de l'ile de loisirs, de Mme Stéphanie Chorin Savill, maire de Boisemont et M. Emmanuel Feltesse , président du Comité Régional d'Equitation d'Ile de France

Prévention & sécurité

Nombreux sont les habitants qui aspirent à vivre à Boisemont pour son calme et sa qualité de vie. Les statistiques fournies par la direction départementale de la sécurité publique du Val d'Oise confirment le faible taux d'actes délictueux sur la commune. Pour autant, les sujets en lien avec la sécurité des habitants et la prévention sont pris en compte et ont déjà fait l'objet d'actions initiées ou relayées par la commune. Elles vous sont présentées dans ce dossier.

Prévention

Prévention routière : réflexion et actions avec le Département et la Police Nationale

Deux axes routiers font l'objet d'une attention particulière de la part de la commune et du Département. Il s'agit de la RD 922 qui relie Boisemont à Meulan et la RD 22 de Boisemont à Triel/Seine. **Tous deux sont le théâtre du non-respect régulier de la vitesse de circulation réglementaire, du refus de priorité à droite ou du cédez-le-passage.** Ces deux axes ont bénéficié d'aménagements comme **la pose de plots de ralentissement réduisant la voirie du coté de Triel ou la création côté Meulan d'un haricot ralentisseur couplé à une limitation de vitesse à 30 km/h.** Force est de constater que l'effet est en demi-teinte et qu'il est nécessaire de poursuivre le travail avec le Département afin d'installer des dispositifs plus performants.

Le 8 mars dernier, le rendez-vous trimestriel entre la commune et les forces de police a été l'occasion d'**insister sur la nécessité d'effectuer régulièrement des contrôles de vitesse en entrée de village.**

Opération tranquillité vacances

Ce sont bientôt les départs en vacances. **Afin de prévenir les éventuels cambriolages, le dispositif gratuit Opération tranquillité vacances (OTV)** des services de police propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie. **Il est désormais possible de vous inscrire en ligne.**

Pour s'inscrire, il suffit de se rendre sur le site dédié : https://demarches.service-public.fr/mademarche/OperationTranquilliteVacances/demarche

Il vous est demandé de vous authentifier via France Connect puis de **remplir le formulaire en ligne en 5 étapes.** Attention, **la démarche doit être effectuée au moins 3 jours avant votre départ.**

La démarche peut également être faite **directement dans votre commissariat de Jouy-le-Moutier en vous munissant d'un justificatif de domicile.**

Veillez à bien **indiquer si votre habitation est équipée d'un système d'alarme ou d'un simulateur de présence**, et si **quelqu'un passe relever votre courrier ou arroser vos plantes** afin qu'il ne soit pas confondu avec un cambrioleur.

Des patrouilles de surveillance de la police seront effectuées gratuitement, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de vérifier qu'il ne se passe rien de suspect ou de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile durant votre absence. **Vous serez prévenu en cas d'anomalie** (vous-même ou une personne de confiance proche du lieu).

Vous devrez également prévenir les forces de l'ordre en cas de retour anticipé.

Quelques conseils avant de partir

Afin de **limiter les risques de cambriolage**, les services de police et de gendarmerie vous conseillent de :

- **ne pas indiquer vos dates de congés** sur les réseaux sociaux ou votre messagerie téléphonique

- **demander à une personne de confiance de relever votre courrier car une boîte pleine est un signe d'absence prolongée** (ne pas lui laisser la clé sous un paillasson ou un pot de fleurs). Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier sur votre lieu de vacances par les services postaux

- **renvoyer, si c'est possible, les appels sur le téléphone fixe vers votre numéro de portable**

- **verrouiller avec soin la fermeture des portes, fenêtres et volets**. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous. **Un voisin ou un ami peut venir ouvrir et fermer les volets**

- **ne pas laisser de grosses sommes d'argent dans votre logement et mettre les bijoux, objets d'art et de valeur en lieu sûr après les avoir photographiés.** Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

À savoir :
si vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage, prévenez immédiatement la police (17) et ne touchez à rien afin de ne pas faire disparaître d'éventuels indices.

Registre des personnes vulnérables : au cœur de la prévention des populations fragiles

Les personnes âgées de plus de 75 ans, isolées, et les personnes en situation de handicap et/ou souffrant de problèmes de santé peuvent s'inscrire au registre des personnes vulnérables en mairie.

Depuis la crise sanitaire liée à la canicule de 2003, **les maires doivent obligatoirement tenir un registre**, au titre de leurs obligations en matière de participation au « plan départemental d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et/ou handicapées en cas de risques exceptionnels ».

Ce registre, respectueux du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et validé par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) est encadré par les dispositions du code de l'action sociale et des familles. A Boisemont, il est géré par la commune et sert, notamment en période de canicule, à contacter les intéressés pour s'assurer de leur bonne santé et leur prodiguer des conseils sanitaires liés à la situation caniculaire. **Toutes les personnes accédant aux données contenues dans ce registre sont tenues au secret professionnel.**

Les personnes concernées peuvent bénéficier gratuitement de ce service. Pour cela, l'intéressé (ou son représentant légal ou un proche ou un professionnel médico-social) **doit appeler le secrétariat de mairie de la commune.** Une fois inscrites sur ce fichier, **ces personnes sont contactées régulièrement par un agent municipal s'informant de leur état de santé.**

Sécurité et tranquilité publique

Arrêtés municipaux d'interdiction du protoxyde d'azote, des barbecues sauvages et de consommation d'alcool sur le domaine public

L'usage détourné du protoxyde d'azote est une pratique à risques de plus en plus répandue chez nos collégiens, lycéens et étudiants.

Le protoxyde d'azote dit « proto » peut être utilisé dans un cadre médical (anesthésie) mais c'est généralement lorsqu'il est vendu sous la forme de cartouches ou de bonbonnes pour la cuisine, que **le protoxyde d'azote peut être détourné de son usage initial.**

Convaincue des dangers et de l'augmentation significative de cette consommation, **la commune de Boisemont a pris un arrêté d'interdiction de sa consommation sur tout le territoire** afin de protéger sa jeune population de ces risques.

Barbecues et consommation d'alcool interdits dans les espaces publics

Avec l'été, la beauté et la tranquillité de notre village sont appréciés des promeneurs. Cependant, **certains visiteurs ne respectent pas les espaces publics extérieurs du village en y réalisant des barbecues sauvages, en consommant de l'alcool et en provoquant des nuisances sonores.**

Dans le but de préserver la salubrité et la tranquillité publique et de limiter également les risques d'incendie, deux arrêtés d'**interdiction de faire des barbecues et de consommer de l'alcool** sur l'ensemble du domaine public de la commune ont été pris en 2020 et sont toujours d'actualité.

La commune ne disposant pas de police municipale, **il est nécessaire de systématiquement faire appel à la police nationale pour intervenir en cas de besoin.**

Bien vivre ensemble

En ce début de période estivale, chacun apprécie de profiter de son jardin et de réaliser les travaux qui ne pouvaient pas l'être durant l'hiver. **Voici quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous.**

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs…) **ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.**

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

Concernant les activités privées, un arrêté préfectoral du 28 avril 2009 encadre les pratiques autorisées.

Bruits de chantier.

Ils sont autorisés : **Entre 7h et 20h du lundi au vendredi, de 08h à 19h le samedi (sauf jours fériés)** Exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.

Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur…).

Ils sont autorisés : **De 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi / De 09h à 12 et 15h à 19h le samedi / De 10h à 12h les dimanches, jours fériés.**

Tapage nocturne

Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui **sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3e classe.**

Le Plan Communal de Sauvegarde : un outil de gestion de situations exceptionnelles

Comme la réglementation le prévoit, **la commune a actualisé en 2021 son Plan Communal de Sauvegarde** qui est un document d'organisation globale de gestion des situations de crise impactant la population selon leur nature, leur ampleur et leur évolution.

Il planifie les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires (par exemple un mouvement de terrain, une explosion chimique…)

Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le **recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique)** sur la commune et **des moyens disponibles** (communaux ou privés) sur la commune.
Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Il ne s'agit pas de se doter de nouveaux moyens mais d'organiser les moyens déjà existants afin de mettre au point une organisation fonctionnelle et réactive pour faire face aux risques auxquels la commune est exposée. **Le PCS est consultable en ligne sur le site ou en mairie en version papier.**

Voie verte

La voie verte dont nous nous sommes fait l'écho dans les précédents numéros a été inaugurée officiellement par les élus départementaux de notre canton, **Madame Edwina ETORE-MANIKA** et **Monsieur Alexandre PUEYO**, le samedi 15 avril 2023.
A noter la présence de **Monsieur Alain Richard**, sénateur du Val d'Oise et **Madame Noellie PLELAN** Conseillère départementale en charge du Plan Vélo et bien sûr de Madame le Maire de Boisemont, **Stéphanie Chorin-Savill**. Tous les usagers peuvent déjà apprécier cette voie facilitant la liaison avec Vauréal. A noter qu'à la suite de l'inauguration, les barrières interdisant le passage des voitures ont été éloignées l'une de l'autre pour faciliter le passage en vélo et des personnes à mobilité réduite.

URBANISME & ENVIRONNEMENT

PLU

La révision du Plan Local d'Urbanisme de Boisemont se poursuit.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été finalisé.
Il a été présenté en réunion publique le 27 janvier 2023, avant d'être débattu en Conseil Municipal le 6 avril dernier. Le support est consultable sur le site de la commune à l'adresse suivante : **https://ville-boisemont.fr/sites/boisemont/files/document/2023-02/2023.01.27_r-publique-2-site-compresse.pdf**

Les panneaux correspondants seront ajoutés à l'exposition publique visitable sur demande à la mairie.
La prochaine étape est la définition du règlement et du plan de zonage qui fera l'objet d'une réunion publique de concertation à l'automne.

Pour rappel, un cahier de concertation en mairie et l'adresse de courriel : **concertation-plu@ville-boisemont.fr** sont toujours à votre disposition pour recevoir vos contributions.

Permanence de l'ABF

Les permanences de l'Architecte des Bâtiments de France rencontrent toujours un franc succès. La dernière ayant eu lieu le 24 mai, **la prochaine est prévue le mercredi 26 juillet après-midi.** Si vous avez un projet et voulez échanger avec l'ABF, **n'hésitez pas à vous inscrire en mairie.**

Louis Yoshida

Nouvel habitant de Boisemont, installé avec sa famille depuis juin 2021 dans une maison qu'il a fait construire sur l'Hautil

> Il a été séduit par l'environnement exceptionnel de notre village, avec la proximité de la nature, mais aussi la relative accessibilité aux transports

Faire son portrait est intéressant à plus d'un titre, car il permet de connaitre la perception qu'il a de notre village et de l'accueil qui lui a été réservé, mais **il reconnait aussi son engagement au service de la communauté.**

Il cherchait à s'installer dans la région depuis quelques temps, la famille de son épouse habitant l'agglomération. Une opportunité pour l'achat d'un terrain lui a fait choisir Boisemont. **Il a été séduit par l'environnement exceptionnel de notre village**, avec la proximité de la nature, mais aussi la relative accessibilité aux transports qui lui permet de rejoindre son travail à Paris.

Le dynamisme de l'école où sont scolarisés ses trois enfants est aussi un point très positif. En effet, par rapport à la commune où il habitait précédemment, **Louis reconnait la qualité des activités proposées et l'attention portée à chaque enfant.** C'est pourquoi **il n'a pas hésité à se porter candidat aux élections des parents d'élèves.**

C'est un des signes de son engagement envers la communauté et plus généralement **la société.**

Militaire de carrière dans l'armée de l'air, il a aussi été secouriste pour La Croix Rouge et continue à assurer des formations. Il s'est également **porté volontaire pour participer à l'assemblée citoyenne nouvellement créée par Mr Jean-Paul Jeandon**, Président de la communauté d'agglomération.

Il a été retenu pour représenter Boisemont parmi les 69 membres de l'assemblée. Cette assemblée consultative doit commencer ses travaux début juin en définissant les thèmes sur lesquelles elle désire travailler et définir les groupes de travail associés.

Cet engagement au service de la société est peut-être motivé par le sentiment de devoir rendre ce qu'elle lui a donné en permettant à sa maman handicapée de l'élever.

Actuellement Adjudant-Chef, Mr Yoshida a réussi le concours d'officier et passera Lieutenant à partir du mois d'août. Nous souhaitons que lui et sa famille continuent à s'épanouir à Boisemont à la fois dans leur vie familiale, sociale et professionnelle.

Les documents d'urbanisme à Boisemont

1ère partie - le 20éme siècle

Le premier document public ayant pour but une planification du développement urbain de la commune date de 1969 suite à la création de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Le Plan Directeur d'Urbanisme Intercommunal (P.D.U.I.) de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, créé par une équipe pluridisciplinaire à l'initiative de l'état, définissait la feuille de route pour le développement de la ville nouvelle dont Boisemont faisait partie. **Ce document a été complété par un Plan d'urbanisme de détail approuvé par le Conseil Municipal en 1971.** Il établit déjà la volonté de préserver la forte identité des trois quartiers distincts constituant le village à l'époque : **Le Bout d'en Haut regroupant Eglise, Mairie-Ecole, le château et la ferme rose, Le Bout d'en Bas, principalement constitué de fermes et le lotissement du plateau de l'Hautil.**

Pour rentrer dans le cadre réglementaire général qui a institué la Plan d'Occupation des Sols (POS) à l'échelle d'une commune et le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain à l'échelle d'une agglomération, **le 1er POS de Boisemont est approuvé le 8 août 1978.**

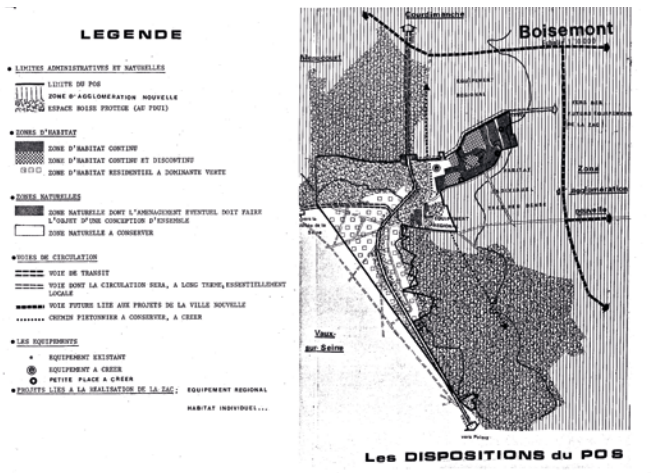

Les DISPOSITIONS du POS

Le SDAU de l'agglomération suivra en 1979, et restera très flou sur les futures extensions de la ville nouvelle sur la commune**. Le nouveau POS créé différentes zones dont deux zones qui vont créer la polémique dans le village.** La zone NA1 (la zone actuelle de la Cupidonne) et la zone NA2 dite du Montrouge qui s'étend le long de la rue de Vauréal, du 28 jusqu'à la rue de la mairie, ensemble de terrains agricoles, de jardins et de vergers en 1978. **Ces zones sont décrites comme comportant des terrains non équipés, réservés pour une occupation future sous forme d'une opération d'ensemble pour la Cupidonne et de groupes d'habitations pour le Montrouge.** Pour répondre aux besoins en logements de la ville nouvelle qui ne cessent de croître, des études sont menées qui aboutiront à la présentation en 1981 du projet de l'architecte JP Cornet qui prévoyait la création d'une promenade agrémentée d'espaces publics, d'un petit centre artisanal de 4 boutiques et de 43 maisons individuelles. **Sous la pression d'une vive opposition, sans doute en raison de l'importance du projet, et dans le contexte de forts désaccords avec le syndicat d'aménagement de la ville nouvelle, le projet ne verra jamais le jour.**

Boisemont quitte effectivement la ville nouvelle le 1er janvier 1984 perdant au passage 80 ha au profit des communes limitrophes, la volonté étant de sauvegarder l'aspect rural du village. La nécessité d'une révision totale du POS s'avère nécessaire. Elle sera approuvée le 18 septembre 1987. **La croissance du village se veut maîtrisée avec une approche plus organique, par petites opérations de quelques maisons individuelles.** Le POS fera ensuite l'objet de modifications, voire de révisions partielles afin de se mettre à jour au fur et à mesure de l'évolution des constructions. La loi dite SRU du 13 décembre 2000, institue le Plan Local d'Urbanisme en remplacement du POS. **Celui de Boisemont sera approuvé le 15 janvier 2005.** A partir de l'an 2000, ces documents d'urbanisme seront accompagnés de documents opposables visant à la protection du patrimoine et des paysages de la commune avec la ZPPAUP, puis l'AVAP devenue SPR.

C'est l'histoire du PLU et de ces documents qui sera traitée dans un prochain article.

Infos mairie

La mairie de Boisemont vous accueille temporairement au 1er étage du château :
Mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h

01 34 42 34 98

mairie@ville-boisemont.fr

www.ville-boisemont.fr

@villedeboisemont

CityAll : boisemont

NUMÉROS UTILES

En cas de fuite de gaz, contacter GRDF Urgence sécurité gaz au **08 00 47 33 33**

En cas de problème d'alimentation électrique (coupure) contacter le numéro d'Urgence Enedis au **09 72 67 50 95**

En cas de problème d'alimentation en eau (réseau), contacter le numéro d'urgence Cyo au **09 69 36 86 67**

Un problème d'éclairage public, contacter directement Cylumine au **08 05 20 00 69**

En cas de problème d'évacuation des eaux usées (réseau), contactez le numéro d'urgence du SIARP au **06 08 04 85 44**

Pour toutes les autres questions concernant l'agglomération de Cergy-Pontoise (déchets, voirie, ...) , utiliser le numéro **DIRECT'AGGLO : 01 34 41 90 00** du lundi au vendredi de 9h à 17h (16h le vendredi)
Vous pouvez aussi consulter la page : **https://www.cergypontoise.fr/directagglo#/** pour accéder aux autres moyens de contact.